VISAS
Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2018

56, boulevard Gustave Flaubert - BP 355 - 63010 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 48 00 - Fax 04 73 42 49 00 - visas4@gestion4.fr - www.gestion4.fr
Visas 4 Commissariat - Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie régionale de Riom - SARL au capital de 96 420 euros - RCS Clermont-Ferrand B 339 418 535

GROUPE Gestion4

VISAS
Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

56, boulevard Gustave Flaubert - BP 355 - 63010 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 48 00 - Fax 04 73 42 49 00 - visas4@gestion4.fr - www.gestion4.fr
Visas 4 Commissariat - Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie régionale de Riom - SARL au capital de 96 420 euros - RCS Clermont-Ferrand B 339 418 535

GROUPE Gestion4

VISAS
Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

Association loi 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'assemblée générale de l'APAMAR,

1 - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAMAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés membres de l'assemblée.

5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 juin 2019

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT

Emily STRICKLAND
Commissaire aux comptes
Gérante - Associée

ANNEXE – Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	2018			2017	PASSIF	2018	2017
	BRUT	AMORTISS. PROVISIONS	NET				
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
- Immobilisations incorporelles	48 545,00	31 284,75	17 260,25	21 670,25	- Réserve générale	1 094 258,48	1 094 258,48
- Immobilisations corporelles	339 474,86	176 317,98	163 156,88	178 304,76	- Report à nouveau	-247 255,90	-282 821,00
- Immobilisations financières	385,71		385,71		- Dettes non opposables au tiers financeurs	-29 897,88	16 495,95
					- Résultat de l'exercice :		
					. Prestataire	**-19 766,35**	**-10 828,73**
					. Mandataire		
					- Subvention d'investissement	26 522,94	35 961,18
TOTAL	388 405,57	207 602,73	180 802,84	199 975,01	TOTAL	823 861,29	853 065,88
					PROVISIONS P/RISQUES & CHARGES	43 175,55	43 175,55
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
- Avances & acomptes versés sur commande	4 163,61		4 163,61				
- Créances					- Emprunt et dettes financières		
- Créances clients	877 085,91	9 630,21	867 455,70	713 086,94	- Dettes fournisseurs	16 465,65	42 019,89
- Créances diverses	213 587,25		213 587,25	178 041,86	- Dettes fiscales et sociales	1 234 099,66	1 469 121,76
- Valeurs mobilières de placement					- Dettes diverses	22 482,11	14 378,56
- Disponibilités	871 011,04		871 011,04	1 316 859,92			
CHARGES CONSTATEES D' AVANCE	3 063,82		3 063,82	13 797,91	**PRODUITS CONSTATES D AVANCE**		
TOTAL	1 968 911,63	9 630,21	1 959 281,42	2 221 786,63	TOTAL	1 316 222,97	1 568 695,76
TOTAL GENERAL	**2 357 317,20**	**217 232,94**	**2 140 084,26**	**2 421 761,64**	**TOTAL GENERAL**	**2 140 084,26**	**2 421 761,64**

Sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

A.P.A.M.A.R. **EXERCICE 2018**

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2018	2017	PRODUITS	2018	2017
CHARGES D'EXPLOITATION			**PRODUITS D' EXPLOITATION**		
- Achat de matières consommables			- Prestations de service	5 936 167,00	5 737 554,41
- Autres achats et charges externes	1 002 367,05	867 353,57	- Subventions d'exploitation	43 735,62	98 196,90
- Impôts, taxes et vers. assimilés	234 276,28	246 585,41	- Autres produits	94 280,93	80 921,11
- Salaires et traitements	4 021 978,38	3 951 884,03	- Reprise sur provisions		
- Charges sociales	821 498,26	810 447,91	- Transfert de charges	5 172,48	6 413,98
- Dotation aux amortis. & provisions	29 518,25	18 799,58			
- Autres charges	476,51	7 785,10			
TOTAL	6 110 114,73	5 902 855,60	**TOTAL**	6 079 356,03	5 923 086,40
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS**	1 503,87	1 021,57
- Dotations aux provisions dépréciations VMP					
- Charges nettes s/cessions VMP					
TOTAL			**TOTAL**	1 503,87	1 021,57
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		
- Sur opérations de gestion	1 053,03	589,79	- Sur opération de gestion	1 324,48	6 100,22
- Sur opérations en capital			- Sur opération en capital	9 438,24	812,74
- Dotations aux amortis. & aux provisions		43 175,55	- Reprise sur provisions		4 877,78
TOTAL	1 053,03	43 765,34	**TOTAL**	10 762,72	11 790,74
IMPOTS SUR LES BENEFICES	221,21	106,50			
TOTAL DES CHARGES	6 111 388,97	5 946 727,44	**TOTAL DES PRODUITS**	6 091 622,62	5 935 898,71
SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT			**SOLDE DEBITEUR - PERTE**	**19 766,35**	**10 828,73**
TOTAL GENERAL	**6 111 388,97**	**5 946 727,44**	**TOTAL GENERAL**	**6 111 388,97**	**5 946 727,44**

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

APAMAR

ANNEXES

EXERCICE 2018

ANNEXES COMPTES ANNUELS

Exercice 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

- ❒ Règles et méthodes comptables
- ❒ Notes sur bilan ACTIF
- ❒ Notes sur bilan PASSIF

****

Exercice clos le : **31 décembre 2018**

Durée : **12 mois**

Total bilan avant répartition : **2 140 084,26 €**

Résultat : **déficit comptable de** **-19 766,35 €**
déficit administratif de **-147 647,54 €**

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le **15/04/2019** par les membres du Conseil d'Administration d'APAMAR

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l' exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- immoblisations :l'association applique les règlements CRC 2002-10 et 2004-06, néanmoins il n'a pas été identifié d'immobilisation susceptible d'être décomposée.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire
L'association compte tenu des seuils peut bénéficier du régime de faveur des PME et conserve les durées d'usage pour l'amortissement des immobilisations non décomposables.

EVENEMENT

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements retraite : **230 628 €**

Application de la Convention Collective Nationale des Organismes d'Aide à domicile ou de maintien à domicile.

Ils ont été calculés par salarié d'après le nombre de mois d'ancienneté acquis au 31/12/2018, soit
- après 5 ans d'ancienneté = 0,50 mois de salaire
- après 10 ans d'ancienneté = 1 mois de salaire
- après 15 ans d'ancienneté = 1,5 mois de salaire
- après 20 ans d'ancienneté = 2 mois de salaire
- après 25 ans d'ancienneté = 2,5 mois de salaire
- après 30 ans d'ancienneté = 3 mois de salaire

Le salaire retenu est celui du mois de décembre 2018 auquel ont été rajoutées les charges soit un taux moyen de **25,10%.**

Les engagements ont fait l'objet de calculs actuariels en prenant en compte la probabilité d'être présent et d'être en vie au moment du départ (63 ans).

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NEANT

SARL VIVIES 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.49.00 - Fax 04.73.42.49.00

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	Au 1/1/18	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/18
2051 Logiciels	48 545,00			48 545,00
TOTAL AMORT IMMOB. INCORPORELLES	**48 545,00**			**48 545,00**
2131 Bâtiments	207 597,96			207 597,96
2135 Installations agencements	51 531,12	1 435,08		52 966,20
2183 Matériel de bureau & informatique	80 399,50	7 458,56	33 208,56	54 649,50
2184 Mobilier de bureau	24 002,20	259,00		24 261,20
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	**363 530,78**	**9 152,64**	**33 208,56**	**339 474,86**
TOTAL IMMOB. EN COURS				
2750 Dépôts & cautionnements	270,00	115,71		385,71
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	**270,00**	**115,71**		**385,71**
TOTAL GENERAL	**412 345,78**	**9 268,35**	**33 208,56**	**388 405,57**

Amortissements	Au 1/1/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
2051 Logiciels	26 874,75	4 410,00		31 284,75
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	**26 874,75**	**4 410,00**		**31 284,75**
2131 Bâtiments	69 098,92	8 571,42		77 670,34
2135 Installations, agencements	39 226,16	5 193,23		44 419,39
2183 Matériel de bureau & informatique	56 884,62	9 748,46	33 208,56	33 424,52
21842 Mobilier de bureau	20 016,32	787,41		20 803,73
TOTAL AMORT. IMMOB. CORPORELLES	**185 226,02**	**24 300,52**	**33 208,56**	**176 317,98**
TOTAL GENERAL	**212 100,77**	**28 710,52**	**33 208,56**	**207 602,73**

SAMI VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

AVANCES & ACOMPTES VERSES SUR COMMANDE

4 163,61

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Créances clients	867 455,70	848 540,68	18 915,02
Crédit d'impôt taxes sur les salaires	116 943,00	116 943,00	
Autres créances	96 644,25	96 644,25	
TOTAL	**1 081 042,95**	**1 062 127,93**	**18 915,02**

ETAT DES DEPRECIATIONS DES CREANCES CLIENTS

Dépréciations	Au 1/1/18	Variation	Au 31/12/18
Sur comptes clients	8 822,48	807,73	9 630,21
TOTAL DEPRECIATIONS	**8 822,48**	**807,73**	**9 630,21**

ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NEANT

ETAT DES DISPONIBILITES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Chèques à encaisser	32 761,15	32 761,15	
Chèques services à encaisser	4 081,04	4 081,04	
Crédit Agricole - compte courant	354 541,19	354 541,19	
Crédit Agricole - Livret A	78 203,32	78 203,32	
Crédit Agricole - Livret CSL	401 365,47	401 365,47	
Virement interne	58,87	58,87	
TOTAL	**871 011,04**	**871 011,04**	

SARL VISAS & COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

3 063,82

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

FONDS PROPRES

Réserve générale	1 094 258,48
Dettes non opposables au tiers financeurs (congés payés)	
Solde au 31/12/2017	16 495,95
Dotation de l'année	-46 393,83
Solde au 31/12/2018	-29 897,88

REPORTS A NOUVEAU

Valeurs	Au 1/1/18	Apport	Reprise	Au 31/12/18
119 Report à nouveau - solde débiteur	282 821,00	24 277,70	59 842,80	247 255,90
TOTAL REPORTS A NOUVEAU	**282 821,00**	**24 277,70**	**59 842,80**	**247 255,90**

ETAT DES SUBVENTIONS

Valeurs brutes	Au 1/1/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
1313 Subvention d'équipement Département 63	18 386,96			18 386,96
13182 Subvention d'équipement CNSA	18 386,96			18 386,96
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISST	**36 773,92**			**36 773,92**

Etalement	Au 1/1/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
1313 Subvention d'équipement Département 63	406,37	4 719,12		5 125,49
13182 Subvention d'équipement CNSA	406,37	4 719,12		5 125,49
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISST	**812,74**	**9 438,24**		**10 250,98**

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Au 1/1/18	Dotation	Reprise	Au 31/12/18
Provisions pour risques et charges				
- provisions pour litiges (prud'hommes)	43 175,55			43 175,55
TOTAL PROVISIONS	**43 175,55**			**43 175,55**

SARL VISAS & COMMISSARIAT
Société de Commissariat aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.49.00 - Fax 04.73.42.49.00

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	à + 5 ans
Dettes fournisseurs	16 465,65	16 465,65		
Personnel et comptes rattachés	756 843,98	756 843,98		
Sécurité Sociale & autres organismes	392 921,37	392 921,37		
Etat & autres collectivités publiques	84 334,31	84 334,31		
Autres dettes	22 482,11	22 482,11		
	1 273 047,42	**1 273 047,42**		

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : **Néant**

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DE BILAN : **534 713,53**

- ❒ Personnel charges à payer **347 007,08**
- ❒ Organismes sociaux charges à payer **80 890,03**
- ❒ Autres organismes sociaux **62 943,00**
- ❒ Etat charges à payer **21 170,10**
- ❒ Etat - impôt sur les sociétés **221,21**
- ❒ Divers charges à payer **22 482,11**

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.43.00 - Fax 04.73.42.49.00

VISAS
Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2018

56, boulevard Gustave Flaubert - BP 355 - 63010 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 48 00 - Fax 04 73 42 49 00 - visas4@gestion4.fr - www.gestion4.fr
Visas 4 Commissariat - Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie régionale de Riom - SARL au capital de 96 420 euros - RCS Clermont-Ferrand B 339 418 535

GROUPE Gestion4

VISAS
Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

Association Loi 1901

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'assemblée générale de l'APAMAR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L.612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➔ ***Avec la MSA AUVERGNE*** *:*

- Mise à disposition des locaux :

Refacturation de la mise à disposition de locaux et des charges locatives par MSA AUVERGNE (pour les sites de Clermont, Courpière, Riom, Issoire, Saint Sauves et Pontgibaud).

Charge totale supportée sur l'exercice 2018: 41 744,52 €

(Les charges locatives regroupent les postes suivante : électricité, gaz, eau, assurance multirisques, contrats de nettoyage, taxe foncière, taxe d'habitation, charges locatives diverses, amortissements, location).

- Refacturation par MSA AUVERGNE de charges diverses de fonctionnement :

Téléphone : 1 982,10 €

Charge totale supportée sur l'exercice 2018 : 1 982,10 €

Membre commun à la MSA AUVERGNE et à l'APAMAR : M. Philippe PANEL.

➔ ***Avec l'Association ASFAUVERGNE (organisme de formation) :***

- Refacturation par ASFAUVERGNE des frais de formation :

Coûts 2018 : 33 837,20 €

Membres communs à l'ASFAUVERGNE et à l'APAMAR : M. Philippe PANEL, M. Dominique DEPLAT, Mme Jeannine BON.

➔ ***Avec la MSA Services Auvergne : convention signée en date du 1er mars 2012***

- Mise à disposition de personnel : 280 679,96 €
- Quote-part des charges communes : 5 137,50 €
- Frais de télécommunications : 3 285,97 €
- Frais d'affranchissement : 38 631,90 €

Soit une charge totale sur l'exercice 2018 de 327 465.33 €.

Membres communs à la MSA SERVICES AUVERGNE et à l'APAMAR : M. Philippe PANEL et M. Dominique DEPLAT, M. Cédric ROUGHEOL.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 juin 2019

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT

Emily STRICKLAND
Commissaire aux comptes
Gérante - Associée